

LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DES NATIONS UNIES SUR L'EDUCATION ET LA FORMATION AUX DROITS DEL 'HOMME ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LA FRANCE

Cycle de séminaires de la Commission nationale française pour l'UNESCO, organisés dans le cadre du CRDH de l'Université Panthéon-Assas Paris II

L'Assemblée générale a adopté au consensus le 19 décembre 2011 la *Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme*, à la suite de travaux préparatoires du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme (A/RES/66/137). Ce texte s'inscrit dans le prolongement de la Décennie sur l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004) mise en œuvre par l'UNESCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, et du Plan d'action des Nations Unies qui lui a fait suite.

La Déclaration des Nations Unies a pour premier objet de rappeler les principes de base du droit à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, même si - dans un souci de consensus - il n'en fait pas un droit fondamental en tant que tel, contrairement au projet du Comité consultatif (A/66/457). Elle affirme ainsi que l'éducation aux droits de l'homme est une éducation par les droits de l'homme, pour les droits de l'homme, inséparable d'un esprit de tolérance, d'ouverture et de pluralisme ainsi que du respect de l'ensemble des droits de l'homme, notamment la liberté d'enseignement et la liberté d'expression. La Déclaration vise également la mise en œuvre effective de l'éducation aux droits de l'homme en mobilisant les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs concernés, pour une éducation de qualité pour chacun, tout au long de la vie et à tous les niveaux, mêlant éducation de base, formation professionnelle, information et sensibilisation. Elle met l'accent sur la nécessité de mettre en place des plans nationaux afin de mobiliser les moyens humains et matériels, et de développer la coopération internationale.

Il est d'autant plus utile d'examiner les enjeux internes de la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme* de 2011, que la France a toujours été en point des réflexions et des innovations en la matière. Dans le cadre de la Décennie (1995-2004), un comité de liaison présidé par le bâtonnier Louis-Edmond Pettiti puis par Francine Best avait élaboré un important « rapport final » qui mérite d'être revisité, près de 10 ans après. Une approche pluridisciplinaire, menée au sein de la CNFU, pourrait favoriser les initiatives des différents acteurs concernés, en offrant des pistes de réflexion collective. Plusieurs axes de travail seront examinés, en mettant l'accent sur les problématiques les plus actuelles, à la lumière de la nouvelle priorité donnée à la jeunesse et à l'éducation par le Président de la République, tout gardant les yeux ouverts sur le monde. Les thèmes évoqués sont complexes, difficiles, parfois polémiques dans un contexte de crise, mais c'est une raison de plus pour les aborder de front, dans un cadre scientifique. La réflexion sera scandée, par une série de séminaires thématiques organisés tous les deux mois environ, afin de faire l'objet d'une synthèse et d'une publication. Les thèmes suivants seront abordés :

I - Education aux droits de l'homme et morale civique (mercredi 30 janvier 2013).

II - Education aux droits de l'homme et histoire (mardi 19 mars 2013).

III - Education aux droits de l'homme et science (fin mai 2013).

IV - Education aux droits de l'homme et discriminations (automne 2013)

**I - Séminaire du mercredi 30 janvier 2013 :
EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET MORALE CIVIQUE**

**Université Panthéon-Assas Paris II, 12 place du Panthéon, 75005,
Salle des Conseils, de 9 h à 13 h.**

9 h. OUVERTURE:

- Jean AUDOUZE, président de la Commission nationale française pour l'UNESCO
- Daniel RONDEAU, représentant permanent de la France auprès de l'UNESCO
- Emmanuel DECAUX, professeur à l'Université Paris II, directeur du CRDH

9 h 15. LE CADRE INTERNATIONAL : LA CONSECRATION DE L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME sous la présidence de Nicole QUESTIAUX, président de section hon au Conseil d'Etat, ancien ministre, ancien membre de la Sous-Commission des droits de l'homme :

- Halima WARZAZI, ancienne présidente du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme : *la portée de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme du 19 décembre 2011 (Res 66/137).*
- Emmanuel DECAUX, ancien rapporteur du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme : *Valeurs, droits et devoirs dans La Charte internationale des droits de l'homme.*
- Kishore SINGH, rapporteur spécial sur le droit à l'éducation : *La place des droits de l'homme et de l'éducation à la citoyenneté dans le droit à l'éducation.*
- Jean-Paul COSTA, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme : *Education et morale dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.*

DEBAT

10 h 45. Pause.

11 h. LA DIMENSION FRANÇAISE : LES DROITS DE L'HOMME, AU CŒUR DE LA « MORALE LAIQUE », sous la présidence de Suzy HALIMI, vice-présidente de la CNFU :

- Dominique REMY-GRANGER, inspecteur général de l'Education Nationale : *L'éducation civique et les droits de l'homme dans les programmes scolaires.*
- Roland BIACHE, délégué général de la Solidarité laïque : *Laïcité et éducation aux droits de l'homme.*
- Jean-Bernard MARIE, directeur de recherche émérite au CNRS : *Liberté religieuse et éducation aux droits de l'homme.*
- Martine BROUSSE, déléguée générale de la Voix de l'enfant : *Les droits et les devoirs de l'enfant en matière d'éducation.*

DEBAT

12 h 45 : CONCLUSIONS, par Antoine VALERY, avocat à la Cour.

Inscription préalable auprès du secrétariat de la CNFU : catherine.gallaud@diplomatie.gouv.fr